

# La Voix de l'Arménie

REVUE BI-MENSUELLE

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

30, Rue Jacob, Paris VI<sup>me</sup>

... .. Téléphone : Gobelins 40.99 ... ..

---

Le Numéro : 0 fr. 50

Abonnements : France, Un an 12 fr. — Etranger, Un an 15 fr.

## Comité de Patronage de " LA VOIX DE L'ARMÉNIE "

- M. ALBERT THOMAS, ancien Ministre, Député.
- M<sup>me</sup> C. ANDRÉ, Présidente du Comité de Propagande des Amitiés Franco-Etrangères.
- M. le Général BAILLOUD, Inspecteur général des Troupes Françaises en Égypte et en Palestine.
- Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique de Propagande Française à l'Étranger.
- MM. Pierre BERNUS, Publiciste, Correspondant du Journal de Genève.
- BONET-MAURY, Professeur honoraire de l'Université de Paris.
- Pierre de BOUCHAUD, homme de lettres.
- Emile BOUTROUX, de l'Académie Française.
- Paul BOYER, Directeur de l'École des Langues Orientales vivantes.
- Georges CLEMENCEAU, Président du Conseil des Ministres, Sénateur.
- DENYS COCHIN, de l'Académie Française, ancien Ministre, Député.
- Baron Ludovic de CONTENSON.
- Henri COULON, Avocat à la Cour d'Appel.
- Charles DIEHL, de l'Institut, Professeur à l'Université de Paris.
- Paul DOUMER, ancien Président de la Chambre des Députés, Sénateur.
- Emile DOUMERGUE, Doyen de la Faculté libre de Théologie protestante à Montauban.
- Eugène d'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences Politiques.
- Etienne FLANDIN, Sénateur.
- Anatole FRANCE, de l'Académie Française.
- M<sup>me</sup> Georges GAULIS, Publiciste.
- Dr. H. Adams GIBBONS, Docteur en Philosophie, auteur de « La Fondation de l'Empire Ottoman ».
- Mgr GRAFFIN, Directeur de la Société Anti-Esclavagiste.
- MM. GUERNIER, Député, ancien Haut Commissaire de la République Française en Grande-Bretagne.
- A.-F. HEROLD, Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme.
- Gustave HERVÉ, Rédacteur en Chef de « La Victoire ».
- C. JONNART, ancien Ministre, Sénateur, Président de la Compagnie du Canal de Suez.
- Mgr LE ROY, Evêque d'Alinda.
- MM. Raphaël-Georges LÉVY, de l'Institut.
- Georges LEYGUES, Ministre de la Marine, Député.
- F. MACLER, Professeur à l'École Nationale des Langues Orientales vivantes.
- A. MEILLET, Professeur au Collège de France.
- J. de MORGAN, ancien Directeur Général des Antiquités de l'Égypte.
- René PINON, Publiciste, Professeur à l'École des Sciences politiques.
- REBELLIAU, de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.
- Salomon REINACH, de l'Institut.
- Louis RENAULT, de l'Institut, Ministre Plénipotentiaire, Professeur à la Faculté de Droit.
- Marc REVILLE, Député.
- G. SCHLUMBERGER, de l'Institut.
- SENART, de l'Institut.
- Mgr TOUCHET, Evêque d'Orléans.
- M. Maurice VERNES, Président de la Section Religieuse de l'École des Hautes Etudes.

### SOMMAIRE :

- Le sort de l'Empire Ottoman,  
par M. René PINON.
- L'évolution de la question arménienne,  
par POLYEUCTE.
- Abdul-Hamid, par V. T.
- NÉCROLOGIE. — LOUIS RENAULT

DOCUMENTS. *Un nouveau message du Président Wilson.*

#### REVUES ET JOURNAUX.

*L'intégrité de l'Empire ottoman.* — Article de M. Maurice MURET dans la *Gazette de Lausanne.*

*L'Arménie et les Arméniens.* — Article d'ISMAIL KEMAL BEY dans la *Fortnightly Review.*

# La Voix de l'Arménie

REVUE BI-MENSUELLE

---

---

## Le Sort de l'Empire Ottoman

~~~~~

Quel sera le sort de l'Empire Ottoman ? C'est là un des problèmes capitaux dont la solution est suspendue au destin de cette guerre. Nulle part la question n'a été mieux ni plus clairement posée, nulle part les solutions justes n'ont été indiquées avec plus de clairvoyance et de force que dans l'ouvrage capital que M. André Mandelstam vient d'écrire sur ce grand sujet (1). Nous avons déjà fait allusion à ce travail considérable, mais il vaut que nous nous y arrêtions pour l'analyser, en pénétrer l'esprit, en discuter les conclusions.

L'auteur, ancien premier drogman de l'Ambassade de Russie à Constantinople, collaborateur intime des Ambassadeurs Tcharykof et de Giers, ancien secrétaire de la Conférence de La Haye, était particulièrement qualifié pour renouveler l'étude du grand problème oriental, à la fois par sa science approfondie du droit international et par sa parfaite connaissance de l'Empire Ottoman, de son

---

(1) *Le Sort de l'Empire Ottoman*, 1 volume in 8° de 631 pages. Payot, Paris et Lausanne.

histoire et des multiples intérêts qui s'y entrecroisent. Il nous donne, sur la question d'Orient et ses formes nouvelles, un livre dont les tragiques vicissitudes de la guerre accroissent l'intérêt et imposent la lecture. Malgré l'abondance de la documentation, la pensée reste toujours claire et logiquement enchaînée; les arguments se pressent, en bel ordre de bataille, vers la conclusion. Mais, çà et là, on croit voir saigner le cœur du patriote russe qu'est M. Mandelstam.

Les massacres d'Arménie sont au centre même du livre. Ne sont-ils pas, en effet, la preuve la plus effroyable qui se puisse imaginer de la déplorable continuité de l'esprit turc et des procédés du gouvernement turc, d'Abdul-Hamid à Enver et Talaat? Encore, en 1913-1914, l'Europe, sur l'initiative de la Russie, a offert aux Jeunes-Turcs un moyen d'entrer dans la voie du salut: le statut des réformes pour l'Arménie, rédigé par M. Mandelstam, ouvrait la porte à une évolution de la Turquie vers un régime d'autonomies provinciales qui, sans rompre l'unité de l'Empire, aurait assuré à chacune de ses parties la vie avec la sécurité et la liberté. Les Jeunes-Turcs, toujours soutenus par les Allemands, apportèrent à l'adoption et à la réalisation de ces réformes toute la mauvaise volonté possible: ils ne firent des concessions qu'avec l'espoir de les éluder et, dès ce moment, se forma dans leur esprit le secret dessein de supprimer les Arméniens, coupables de vouloir assurer le salut de leur race, de leur langue, de leur personnalité nationale, en réclamant les réformes tant de fois et si solennellement promises.

L'origine et la perpétration des massacres sont admirablement exposées par M. Mandelstam; la vanité des prétextes invoqués après coup par les Turcs et par leurs avocats allemands est victorieusement dénoncée. Lorsque nous avons nous-même écrit notre brochure *La Suppression*

*des Arméniens* (1), nous lui donnions comme sous-titre « Méthode Allemande — Travail turc ». Le livre de M. Mandelstam apporte, pour établir les responsabilités allemandes, des preuves convaincantes, des arguments lumineux. La suppression des Arméniens a été voulue par les Allemands pour faire place aux colons de la Grande-Allemagne; les Arméniens étaient gênants parce qu'ils élevaient la voix, parce qu'ils pouvaient servir de prétexte à une intervention étrangère qui arrêterait l'essor allemand sur les routes de Bagdad et de la Perse; mieux valait s'en débarrasser. D'ailleurs, le droit des forts, n'est-ce pas là tout le Droit?

Dans une pénétrante analyse des théories juridiques allemandes, issues de la philosophie de Fichte et de Hegel et appliquées aux relations internationales par les Krabbe et les Jellinek, M. Mandelstam nous les montre aboutissant à la déification de l'Etat-Force et, dans la pratique, servant à légitimer les pires abus de la puissance. Cette guerre n'en offre que trop de preuves. A ces doctrines absolutistes, que le germanisme contemporain emprunte, par l'intermédiaire de Jhering, aux juristes païens de l'Empire romain, l'Entente a opposé ses principes du droit des peuples à la vie et du droit des nations à l'indépendance. Ces doctrines de liberté « sapent complètement la notion de la souveraineté absolue de l'Etat, telle qu'elle est enseignée aujourd'hui par la science allemande et soutenue par les armées de Guillaume II, — une souveraineté qui se traduit par l'arbitraire à l'intérieur et par l'anarchie à l'extérieur. Si on la pousse à ses extrêmes conséquences, cette conception allemande de la souveraineté ne se distingue pas beaucoup, à vrai dire, de celle que les Kurdes ont de la liberté et qui, dans leur esprit comporte le droit

---

(1) Perrin, éditeur, in-16.

au massacre des Arméniens. Et c'est à cette intronisation de la force brutale, qu'elle soit proclamée par les plumes des Treitschke et des Bernhardi, ou affirmée par les couteaux turco-kurdes, que s'oppose l'Entente (1). »

Si chaque peuple a le droit de vivre, tous les peuples ne sont pas, à toute époque de leur histoire, conscients de leur droit à former une nation et capables de constituer un Etat qui ne dépende que du droit humain et du droit international. Mais ce n'est pas leur importance numérique, ni leur force militaire, qui en décide, mais bien leur degré de civilisation et leur capacité d'organisation et de progrès; ce criterium est « qualitatif » et non pas « quantitatif ». Guglielmo Ferrero reconnaît, dans ces théories si justes, si humaines, si chrétiennes, de M. Mandelstam, une application des idées qu'il a si excellemment mises en lumière dans son admirable livre *Entre les deux Mondes* (2). Pour les nations non civilisées, non organisées en Etat, M. Mandelstam, avec le bon sens universel, admet la nécessité d'une tutelle temporaire. « Chaque nation a droit au libre développement de ses forces matérielles et de son génie individuel, de même que chaque homme a le droit à la vie, à la liberté personnelle et de conscience, le droit à la propriété. Ces droits constituent le minimum juridique de notre temps, celui pour lequel combat l'Entente et dont elle aspire à faire le fond juridique de toute la communauté internationale. Mais le but commun de l'humanité n'exige pas encore que chaque nationalité ait, en dehors du droit à la liberté matérielle et spirituelle, l'absolue liberté de son gouvernement. Comme les hommes, certaines nations trop jeunes, ou trop inexpérimentées, doivent, pour leur propre bien, se

---

(1) Page 570.

(2) Plon, 1913, in-16.

trouver sous la tutelle, en attendant une émancipation légitime. D'autres doivent être placées sous cette tutelle pour leurs crimes. » Au surplus, le domaine humain est celui du relatif; le but commun de l'humanité, tendant vers l'idéal, peut se modifier avec le temps; il n'y a d'absolu que le principe de la « suprématie du droit commun de l'humanité (droit humain et droit international) sur le droit de l'Etat, celui-ci étant dépouillé de sa souveraineté absolue, c'est-à-dire arbitraire, à l'intérieur comme à l'extérieur (1). »

En Arménie les Jeunes Turcs ont mis en pratique, sans la connaître, la doctrine de la souveraineté absolue et illimitée de l'Etat; et plus tard, devant le cri de réprobation universelle, les pangermanistes leur ont fourni, pour couvrir leurs crimes, un paravent de thèses juridiques et philosophiques. Au nom des mêmes thèses, les Allemands, le jour où l'intérêt pangermaniste l'exigera, feront bon marché de l'indépendance turque. Enver et Talaat ne l'ignorent pas; ils savent qu'ils ont livré leur pays pieds et poing liés à l'Allemagne qui ne le lâchera plus, à moins qu'on ne l'y contraigne, mais ils font passer avant tout leurs intérêts personnels. A ceux qui en pourraient encore douter, M. Mandelstam expose clairement les buts que poursuit l'Allemagne en Turquie, auxquels elle a sacrifié les Arméniens et les Syriens, et auxquels elle immolera demain toute puissance qui s'opposerait à sa domination sur les routes de l'Asie par Constantinople, Adana et Bagdad. Pour entraîner les Turcs dans la guerre contre leurs plus anciens amis, les Anglais et les Français, et ensuite pour les y retenir, les Allemands les ont effrayés avec le danger russe; ils le leur ont montré (par exemple dans les publications de Axel Schmidt, J. Hermann et

---

(1) Page 574.

Paul Rohrbach sur le péril russe, qui ont eu tant de retentissement) (1) descendant vers le Bosphore et les Dardanelles, envahissant l'Asie par l'Arménie et la Perse. Mais ils ont négligé de dire aux Turcs que les Russes n'ont pu avoir une chance de tenir les Détroits de Constantinople qu'à partir du jour où les Jeunes-Turcs ont livré leur âme et leur pays aux Allemands; avant cela les Anglais et les Français se chargeaient de veiller à l'intégrité de l'Empire ottoman et au maintien des Détroits sous la domination turque; cette histoire n'est pas si vieille que les Turcs ne puissent encore s'en souvenir et c'est par leur faute qu'elle a été interrompue. Du jour où décidément les Allemands dominèrent à Constantinople et où les Turcs leur eurent livré leur armée, le conflit à craindre ne fut plus celui des aspirations russes contre l'indépendance turque, auxquelles s'étaient toujours opposées les Puissances occidentales; ce fut un conflit russo-allemand. « Dans le conflit russo-allemand au sujet de Constantinople, écrit Axel Schmidt, il n'existe pas de possibilité de conciliation (2). » Il s'agit, en effet, pour les Allemands, de faire croire aux Turcs qu'il n'y a de salut pour eux que par la protection dominatrice des Allemands. S'il n'y a pas de conciliation dans le conflit russo-allemand à Constantinople, il y avait, au contraire, bien des moyens d'arrangement dans le conflit russo-turc.

La Russie, faisant faillite à son histoire et à ses intérêts, abandonnant les peuples qui avaient mis leur confiance en elle, disparaît, — momentanément, nous l'espérons, — de la scène politique. Il n'y a plus de péril russe à Constantinople. Les Turcs se rendent-ils compte des

---

(1) *Die Russische Gefahr*; notamment le deuxième fascicule sur les buts de la Russie, avec un chapitre économique de J. Hermann (Stuttgart 1916).

(2) *Mandelstam*, page 559.

conséquences d'un tel événement et comprennent-ils que maintenant ils restent, sans contrepoids, sous la domination, qui se fera de plus en plus étouffante, des Allemands, sans même avoir la consolation de se dire qu'ils échappent ainsi au péril russe? Aurait-on, à Constantinople, quelque velléité de regimber contre le maître au poing ganté de fer? Faudrait-il voir, dans la sortie du *Gæben* et du *Breslau* une tentative pour donner satisfaction aux Turcs mécontents? La Turquie, épuisée, exsangue, comprendrait-elle qu'elle a été assez longtemps la victime et la dupe de l'impérialisme le plus implacable que l'histoire ait jamais connu?

Il lui reste une voie de salut.

Nous pensons avec M. Mandelstam qu'après les horreurs d'Arménie et de Syrie, l'ère des expériences réformatrices pouvait être considérée comme close pour la Turquie et que « le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman décidément étranger à la civilisation occidentale » et « l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs » devaient être regardés comme légitimes et nécessaires. Ainsi l'affirmaient les Alliés dans leur réponse aux Empires Centraux en janvier 1917. M. Mandelstam établit avec beaucoup de force que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'exclut pas ce qu'il appelle, avec le savant français M. A. Rougier et le célèbre jurisconsulte italien Pasquale Fiore, « l'intervention d'humanité, sanction nécessaire du respect des droits de l'homme et de la nation par les Etats. » Par son incapacité à régir ses peuples, par ses abominables cruautés, le gouvernement turc s'est mis lui-même hors la loi des nations civilisées; les peuples non-turcs qui lui étaient soumis doivent lui être soustraits et quant à la Turquie elle-même, elle ne peut être laissée libre de disposer d'elle-même, — du moins pour un certain laps de temps,

— que sous le contrôle et la garantie des Puissances plus civilisées organisées en une Société des Nations. Une tutelle collective et juridique sera, pour la Turquie et pour les Turcs, infiniment moins lourde et plus bienfaisante que la domination exclusive des Allemands; elle sera d'ailleurs temporaire et devra cesser quand la Turquie régénérée sera devenue un Etat civilisé et ne sera plus un danger permanent pour les allogènes qui vivent sur son sol, et pour ses voisins. La Turquie existera et sera constituée par les pays peuplés de Turcs, mais il est incompatible avec la tranquillité de l'Europe qu'elle existe sous la tutelle de la seule Allemagne qui n'est ni sa voisine, ni riveraine de la Mer Noire ou même de la Méditerranée. La Russie ayant d'elle-même renoncé à s'assurer la clé des Détroits, cette clé peut demeurer entre les mains des Turcs, mais sous le contrôle de la Société des Nations, chargée d'assurer la liberté du passage. Ainsi le demande avec raison le Président Wilson dans son discours du 8 janvier.

Ainsi le propose aussi M. Mandelstam. Nous tenons à mettre sous les yeux des lecteurs de *La Voix de l'Arménie* les remarquables conclusions qui terminent la quatrième partie de son livre :

1° La science actuelle s'efforce de s'émanciper des théories allemandes touchant la suprématie de la Force sur le Droit. La doctrine psychologique, qui nie la souveraineté de l'Etat et qui reconnaît la souveraineté du droit impersonnel, gagne du terrain. Des voix de plus en plus nombreuses, et appartenant aux plus grandes autorités scientifiques non allemandes, proclament le principe de la solidarité des peuples indépendants et l'existence d'un droit humain et d'un droit international, qui, tous les deux, priment le droit de l'Etat au nom de la Communauté internationale. L'intervention d'humanité est déclarée par cette école la sanction nécessaire du respect des droits de l'homme et de la nation par les Etats.

2° Le but de guerre général des peuples alliés de l'Entente, tel qu'il est clairement exprimé par les manifestations de leurs organes compétents, est la création d'une ligue de paix des na-

tions démocratiques, s'appuyant sur la supériorité de sa force collective et assurant à chaque peuple la liberté de son développement et l'égalité des droits.

3° L'Allemagne et ses Alliés tâchent de voiler encore à l'heure actuelle (septembre 1917) leurs buts de guerre annexionistes sous des formules vagues et ambiguës, qu'elles adaptent toujours à la carte de guerre du moment. Cependant, il résulte de ces formules mêmes que le groupe allemand ne reconnaît pas le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. L'Allemagne et ses satellites se dressent en face des Alliés en champions de la Force brutale contre les champions du Droit.

4° En dehors de ces buts de guerre contre ses ennemis, l'Allemagne poursuit un but spécial à l'égard de son alliée la Turquie. L'Allemagne vise à défendre l'intégrité de l'Empire Ottoman contre toute attaque venant d'une tierce puissance, mais elle aspire, en même temps, à une mainmise complète sur la Turquie, qu'elle a, d'ailleurs, réalisée en grande partie.

5° Le but de guerre spécial de l'Entente, par rapport à la Turquie est « le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman décidément étranger à la civilisation occidentale », et « l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs ». C'est la destruction de l'Empire Ottoman.

6° Le but de la guerre des Alliés à l'égard de l'Empire ottoman se justifie absolument par leur conscience juridique, leur droit humain intuitif. C'est en chevaliers de ce nouveau droit, qui ne permet à aucune nation d'en opprimer une autre, que les Alliés de l'Entente croisent le fer avec les membres de la Quadruplice. L'avènement du règne de l'Ordre et de la Liberté apparaissant à la conscience des Alliés comme incompatible avec la tutelle turque sur d'autres nations, celles-ci doivent, ou recevoir leur indépendance dans les limites du droit humain et international, ou bien, en cas d'infériorité temporaire, être placées sous une garde plus humaine, exercée sous le contrôle de la Communauté internationale.

### Conclusion générale

*La Turquie ayant violé les droits de l'homme et de la Nation à l'égard de tous les peuples non Turcs soumis à sa domination, doit être déclarée, par la Communauté internationale, déchue de tout droit à leur tutelle.*

*L'Empire Ottoman, qui se maintient par la seule force des Turco-Allemands, doit disparaître; et les différentes nations qui le composent, la nation turque comprise, doivent recevoir des organisations autonomes, réglées sur le but commun de l'humanité.*

*Delendum est Imperium Ottomanorum!*

A la fin de cette guerre, il ne peut exister qu'un moyen qui rende compatible l'existence d'une Turquie avec le droit des peuples longtemps opprimés par elle à l'indépendance, tout en assurant la tranquillité générale des nations civilisées : c'est la constitution d'une Société des Nations sur la base démocratique du droit des peuples et sur les fondements philosophiques et juridiques si bien définis par M. Mandelstam. Il faut redire avec lui que « l'organisation juridique du monde constitue le but de guerre principal des Alliés » (1). Si les Etats civilisés ont droit à l'indépendance, il n'en est pas moins vrai qu'il existe entre eux des liens d'interdépendance auxquels aucun ne peut se soustraire (2). « Aucun Etat ne peut prétendre à l'indépendance absolue, mais seulement à celle qui peut être considérée comme compatible avec l'indépendance des autres, avec les exigences de la Société internationale et avec les conditions indispensables au maintien de la solidité de l'organisme juridique de cette dernière (3). »

Ce sont ces limites que la Turquie a dépassées en massacrant les Arméniens et les Syriens. Tous ces peuples d'Orient, les bourreaux et les victimes, ne trouveront la sécurité dans la justice et l'indépendance que par le triomphe de ce droit nouveau, dont nous ne pouvons donner ici qu'une trop brève esquisse, sur le matérialisme païen qui place l'absolutisme de l'Etat, incarnation de la Force, au-dessus de tous les droits.

RENÉ PINON.

---

(1) Page 567.

(2) C'est ce qu'a montré un maître français, M. A. Pillet.

(3) Fiore, cité par Mandelstam, page 446.

## L'évolution de la question arménienne

*Suite (1).*

---

IV. — Si les massacres et les déportations de 1915 avaient fixé l'opinion du monde civilisé sur la nécessité de mettre fin à la domination turque en Arménie, la réserve observée à ce sujet par les hommes d'Etat de l'Entente, avons-nous dit, ne signifiait pas qu'ils se résignaient au rôle de spectateurs impassibles et inactifs.

Les questions d'Orient touchaient de trop près aux intérêts européens, et leur solution s'imposait trop impérieusement comme une des conditions de la stabilité de la paix future, pour qu'elles fussent négligées de la part de la diplomatie des Alliés, Aussi les gouvernements alliés s'en sont-ils occupés activement dès le début de l'an 1915; nous pouvons même dire que ces questions continuent à ce jour de faire l'objet de leurs plus graves préoccupations. La question des Détroits, celle de l'avenir de la Turquie, celle enfin du règlement du sort des nationalités allogènes de l'empire en décrépitude constituent, en effet, un problème tellement complexe et épineux qu'il serait impossible de le résoudre au premier essai, d'un seul trait de plume.

La question arménienne étant l'une de ces questions solidement enchevêtrées entre elles, avait donc à franchir, avec l'ensemble de ces questions, encore bien des étapes avant d'approcher de sa solution définitive.

Nous allons maintenant faire l'exposé de ces diverses étapes dans leur ordre de succession.

Les premières tractations qui aboutirent éventuellement aux accords de 1916, ont commencé en 1915 entre la France et l'Angleterre, d'une part, et la Russie, d'autre part, sur l'initiative prise par cette dernière Puissance au sujet de la possession de Constantinople.

Pour comprendre l'esprit qui a guidé ces négociations et qui a amené les accords en question, il est essentiel de se rappeler les tendances et visées que nourrissait la Russie autocratique tsarienne d'alors, tendances et visées peu compatibles avec les principes démocratiques et les concepts de libéralisme dont s'inspiraient la France et l'Angleterre. Ces deux Puissances occidentales, dont la politique traditionnelle avait été de s'opposer systématiquement aux ambitions moscovites en Orient en se retranchant toujours derrière le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, se voyaient maintenant forcées, devant l'agression brutale et les desseins de domination mondiale de l'Allemagne, et en présence de la trahison des Jeunes-Turcs se rangeant aux côtés de cette dernière et massacrant leurs propres sujets, de se montrer moins intransigeantes envers les prétentions de leur alliée la Russie.

La Russie réclamait alors non seulement la possession de Constantinople et des Détroits, avec la Thrace et un tronçon de l'Asie-Mineure, mais aussi l'acquisition de l'Arménie orientale (les vilayets d'Erzeroum, de Van et de Bitlis, avec le vilayet de Trébizonde). La France et l'Angleterre étaient convaincues que, laisser toujours ces territoires entre les mains des Turcs reviendrait à leur donner toute latitude pour réaliser leurs desseins panislamiques et pantouraniens, et à laisser en même temps le champ libre à l'Allemagne pour mener à bonne fin son projet *Hambourg-Bagdad* et étendre ainsi sa suprématie politique et économique sur toute l'Asie antérieure. C'est en vue de conjurer ce double danger germano-turc qu'elles se sont crues obligées à consentir aux demandes russes qui se présentaient comme un moindre mal.

L'Arménie orientale devait donc être annexée à la Russie. Mais cette extension territoriale de l'Empire tsariste sur les plateaux arméniens dont on connaît l'importance stratégique de

premier ordre, jointe, d'une part, à la possession d'une zone d'influence dans la Perse septentrionale, et d'autre part, à la poussée vers la Méditerranée par l'acquisition des Détroits, donnait à la Russie des avantages qui, dans un avenir plus ou moins lointain, pourraient se convertir en un danger contre la sécurité des possessions anglaises dans cette partie du monde, ainsi que contre l'influence et les intérêts économiques de la France en Orient. La question des compensations se posait ainsi d'elle-même. Aussi le gouvernement britannique demanda-t-il que l'Arabie et la Mésopotamie fissent partie de la sphère d'influence de l'Angleterre, et la France, de son côté, demanda-t-elle des compensations analogues du côté de la Syrie et de l'Arménie occidentale (vilayets d'Adana, de Sivas, de Kharpout et de Diarbékir). La Russie ayant reconnu la légitimité des demandes de ses alliées occidentales, les accords précités qui établissaient l'équilibre des forces et des intérêts des trois Puissances furent conclus en avril 1916 sur ces bases générales.

Mais alors que la Russie se refusait à donner des précisions au sujet du régime qu'elle entendait réserver aux parties de l'Arménie annexées à son Empire, la France et l'Angleterre concevaient tout autrement leur rôle et leur mission vis-à-vis des populations des régions rentrant dans leurs sphères d'influence respectives. Elles garantissaient solidairement une indépendance absolue aux parties de l'Arabie comprenant les Saints-Lieux de l'Islam. Elles convenaient que les autres parties de l'Arabie et de la Mésopotamie se constitueraient en Etats autonomes avec la protection de l'Angleterre. La France, fidèle à son esprit libéral et à ses traditions généreuses, s'engageait envers les nationalités intéressées d'Arménie et de Syrie à leur assurer la plus large autonomie, afin qu'elles pussent librement développer leur civilisation, leur culture et leur prospérité nationales.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'Arménie occidentale, c'est la France qui pour la première fois prononça le mot d'*autonomie*, et les Arméniens ne pouvaient que se féliciter devant les perspectives d'une vie politique nationale qui s'offraient enfin pour eux, ne fût-ce que dans une partie de leur patrie histo-

rique, sous la protection d'un pays qu'ils avaient appris à aimer et dont ils avaient attendu leur salut et leur liberté depuis le temps des Croisades.

C'est à la suite de ces accords et dans l'esprit de ces engagements libéraux de la France et de l'Angleterre que les hommes d'Etat de l'Entente ont commencé à se prononcer dès les premiers mois de 1917.

En effet, la note des Alliés du 10 janvier 1917 adressée au président Wilson, dit que leurs buts de guerre impliquent « *l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs* ; « le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman, décidément étranger « à la civilisation occidentale. »

Le 18 janvier 1917, M. Balfour, dans une note au président Wilson, « déclare que « les intérêts de la paix aussi bien que *les aspirations des nationalités* exigent qu'on en finisse avec la domination turque « sur les autres peuples. »

Le 20 juin 1917, M. Sonnino s'élève contre une formule qui « impliquerait une infâme tolérance ultérieure de l'extermination des « Arméniens. »

Le 29 juin 1917, M. Lloyd George déclare que « la Mésopotamie ne « sera jamais restituée à la tyrannie dévastatrice du Turc... Il a « menti à son *trust*, et la tutelle doit être confiée à des mains plus « compétentes et plus équitables choisies par le Congrès qui arran- « gera les affaires du monde. La même observation s'applique à « l'Arménie, pays trempé dans le sang des innocents, massacrés par « le peuple qui était tenu de les protéger. »

On le voit, ce n'est plus l'opinion publique seule qui déclare la déchéance de la souveraineté turque en Arménie : c'est la diplomatie des nations alliées qui s'engage solennellement devant le monde à libérer l'Arménie et les autres territoires non-turcs du joug sanglant de l'Empire ottoman et à leur assurer une existence politique nationale.

Si, au sujet des modalités de cette existence politique, on pouvait encore constater, dans les déclarations précitées, un certain manque de clarté, la stipulation concernant l'exclusion

de la souveraineté turque est on ne peut plus catégorique (1).

Ce règlement, d'après les accords interalliés, de la question arménienne et, en général, de tout le problème du Proche-Orient paraissait être alors, dans l'esprit des diplomates, un arrangement définitif et irrévocable. En effet, même après la Révolution russe, — alors que la Russie libérale se montrait, de son côté, disposée à accorder aux parties de l'Arménie qui devaient lui revenir d'après les conventions, une autonomie politique, à l'instar de celle dont jouiraient les parties protégées par la France, — M. Milioukoff, alors ministre des affaires étrangères, tenait non seulement à respecter les accords conclus par ses prédécesseurs, mais il faisait au correspondant du *Temps* (en avril 1917) ces déclarations significatives :

« Les aspirations des Alliés tendent à établir une carte de l'Europe « sud-orientale qui pourrait être considérée comme éternelle. » Cette carte prévoyait « la liquidation des possessions turques en Europe, « la libération des peuples habitant l'Asie-Mineure, la libération de « l'Arabie, de l'Arménie, de la Syrie; et finalement cette carte com- « portait la nécessité de reconnaître à la Russie le droit à la posses- « sion des Détroits. »

Quoi qu'il en soit, la question arménienne venait de faire ainsi un grand pas en avant : elle évoluait dans la direction d'une autonomie politique, bien que le territoire arménien dût être divisé, d'après les conventions, en deux sections soumises respectivement à l'influence et à la protection de deux puissances différentes.

Cependant, l'évolution en marche ne saurait s'arrêter à mi-chemin; elle devait fatalement suivre son cours pour aboutir à la phase décisive : aux solutions radicales reposant sur les conceptions positives d'équité et de liberté, les seules qu'on serait en droit de qualifier d'éternelles.

POLYEUCTE.

(A suivre).

---

(1) Nous aurons l'occasion, dans la suite, de nous en rapporter à des déclarations plus précises et d'une portée de beaucoup plus étendue faites depuis, et qui marquent une période plus avancée de la question.

## Abdul-Hamid

---

Abdul-Hamid est mort. Tâchons d'être sobre en commentaires sur un fait qui, survenu dix ans auparavant, aurait été un événement considérable et même aurait réagi fortement sur la politique mondiale.

En fait, l'ex-sultan de Turquie appartenait au passé depuis 1909, date à laquelle il fut déposé par ceux qui s'intitulaient alors les « Jeunes-Turcs », et qui ont si vite vieilli. De juillet 1908 jusqu'en avril 1909, il avait goûté, après trente-deux ans d'autocratie absolue, des joies que lui faisait son nouveau titre de monarque constitutionnel. Mais soit qu'il regrettât son énorme pouvoir perdu ou qu'il craignît pour sa vie, maintenant qu'il n'était plus entouré de ses nombreux serviteurs, il essaya d'une contre-révolution qui lui coûta le trône.

L'Histoire, la grande, lui accordera certainement dans ses annales une place importante, à quelque titre que ce soit. Celle, en particulier, de l'Empire ottoman le classera avec les sultans qui ont le plus influé sur les destinées de l'Empire. Celle de la Grande Guerre parlera de lui lorsqu'elle établira les causes initiales de l'immense conflagration actuelle. Mais l'histoire qui, de toutes, pendant très longtemps, résonnera de ce nom et en marquera même un de ses tournants, c'est, sans contredit, l'histoire de l'Arménie.

Il est en effet difficile d'imaginer qu'il y aura, au cours des siècles à venir, un seul Arménien pour qui ce nom d'Abdul-Hamid ne sera ce qu'il a été pour nous, le synonyme d'une grande catastrophe qui jadis a fondu sur la nation et a failli l'engloutir. Mais c'est de lui, aussi, que cet Arménien de l'avenir datera la résurrection de sa patrie, et ceci sera la meilleure victoire que notre peuple aura remportée sur la mémoire,

sinon sur la personne, de celui qui fut son plus mortel ennemi.

L'homme qui disparaît définitivement de la scène du monde fit aux Arméniens tout le mal qu'il put, plus qu'aucun homme n'a été à lui seul capable de leur faire. Les Arméniens peuvent se dire cependant qu'ils s'étaient vengés déjà de lui en le marquant, par leur sang, du titre de « Sultan Rouge », qui aujourd'hui revient obstinément dans toutes les oraisons funèbres prononcées sur son cercueil. Aussi bien, n'est-ce pas Gladstone qui, marchant déjà vers la tombe, se redressa soudain et, tournant la tête, lui jeta à la face le mot terrible de « Grand Assassin » ? N'est-ce pas la reine Victoria, également sur le déclin de la vie, qui ne pouvant souffrir, dans sa profonde honnêteté de femme et de souveraine, l'idée de recevoir quoi que ce soit de ce roi assassin, lui renvoya je ne sais quelle plaque de décoration ornée de diamants qu'il s'était avisé de lui adresser ? Il est vrai qu'à très peu de temps de là, l'empereur d'Allemagne n'éprouvait aucune répugnance à aller serrer la main, toute sanglante encore, du sultan, mais ce geste ne tire pas à conséquence si l'on songe que le fier empereur l'a répété depuis envers des seigneurs de moindre importance, tels les Talaat et les Enver, qui eux ont trouvé le moyen de dépasser en « rougeur » le « sultan rouge » lui-même...

..

Les Jeunes-Turcs avaient dit aux Arméniens au lendemain de leur « révolution » en des occasions nombreuses, dans leurs discours et dans leurs écrits :

— C'est à vous, à l'horreur qu'ont suscitée vos souffrances dans le monde, comme aussi à votre exemple de lutte acharnée, que nous devons le succès moral et matériel de notre mouvement. L'Europe nous fera d'autant plus volontiers crédit que nous aurons rendu à jamais impossible le renouvellement de ces faits. Vous aviez, vous, miné le trône du despotisme quand nous l'avons, d'un seul coup, abattu. Votre bourreau le fut aussi des milliers des nôtres qui comme vous n'étaient coupables que d'avoir voulu la liberté. Pardonnez-nous de ne l'avoir pas

plus tôt mis hors d'état de vous nuire. Il est là maintenant, ongles et dents arrachés, subissant le châtimeut, pour lui pire que la mort, d'assister à notre fraternisation, de voir le bonheur de ses victimes... Et maintenant allons dans vos cimetières pleurer *nos* martyrs!...

Ainsi parlaient les Jeunes-Turcs aux jours de l'été 1908, à Constantinople et ailleurs, et ainsi les Arméniens avaient la naïveté sublime de les croire. Abdul-Hamid était, de son vivant, entré dans le passé et la nation meurtrie le reléguait déjà au rang de ses plus grands persécuteurs, de ceux qui n'avaient pu cependant venir à bout de sa volonté de vivre.

Mais voici qu'arriva la chose la plus monstrueuse que l'on aurait pu imaginer. Six ans ont à peine passé depuis la déchéance du Grand Assassin, que celui-ci étant encore en vie, les Jeunes-Turcs qui l'ont détrôné procèdent à l'égard des Arméniens d'une manière identique, les massacrent pareillement et visent même à leur extermination totale. Ils réussissent à leur faire oublier, comme ils l'avaient promis, les horreurs de jadis, en les dépassant grandement.

Les Jeunes-Turcs, incapables de rénover, n'ont fait que copier Abdul-Hamid. Abdul-Hamid mort, les Jeunes Turcs restent. Les Arméniens aussi. Et ceux-ci survivront à ceux-là, comme ils ont survécu à Abdul-Hamid et à tant d'autres de leurs tyrans.

V. T.

---

---

## Louis Renault

*La Voix de l'Arménie* se fait un pieux devoir d'adresser un dernier salut respectueux au Président de l'Association « France-Arménie », à Louis Renault, l'homme éminent qui vient de disparaître.

Membre de l'Institut, professeur à l'Ecole de Droit, Ministre Plénipotentiaire et Conseiller Juridique au Ministère des Affaires étrangères, Louis Renault, malgré les nombreux travaux que ses multiples et si importantes fonctions lui imposaient, avait accepté d'être le Président de l'Association « France-Arménie », dont il était un des Membres Fondateurs.

Cette Association, formant une des cinq sections de la Fédération des Amitiés franco-étrangères (1), avait reçu de lui le concours le plus dévoué ; sans se contenter de lui prêter le prestige et l'appui de son nom, il s'était consacré avec tout son grand cœur à cette œuvre nouvelle destinée à défendre les légitimes revendications des Arméniens, vers laquelle l'attiraient irrésistiblement son esprit épris de justice et ses hautes conceptions de solidarité humaine. Il avait senti que défendre cette nation opprimée, victime d'une iniquité séculaire, n'était que rester fidèle aux plus généreuses traditions de la France.

Et à l'œuvre de délivrance de cette lointaine contrée d'Asie, il s'était donné avec la même ardeur désintéressée qu'au bien et à la gloire de sa propre Patrie.

*La Voix de l'Arménie*, s'associant aux membres de « France-Arménie », est certaine d'être l'interprète de tous les Arméniens pour adresser ses hommages émus de gratitude à la mémoire de Louis Renault, en qui la cause arménienne perd un de ses plus dévoués et plus illustres défenseurs.

LA RÉDACTION.

---

(1) Les quatre autres Associations sont celles de :  
France-Grande-Bretagne, Président M. Paul Deschanel ;  
France-Etats-Unis, Président, M. G. Guisthau ;  
France-Russie, Président, M. Ed. Herriot ;  
France-Amérique-Latine, Président, M. Paul Doumer.

## DOCUMENTS

---

### Un nouveau Message du Président Wilson

*Le Président Wilson, s'adressant, le 11 février, aux deux Chambres des Etats-Unis réunis en Congrès, a prononcé un discours pour répondre aux récentes déclarations du Chancelier allemand, le comte Hertling, et du Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche-Hongrie, le comte Czernin.*

*Ce nouveau message du Président Wilson constitue un document aussi précieux que son Programme de Paix du 8 janvier dernier dont il précise le sens et la portée. C'est un exposé d'une clarté admirable des principes qui seuls peuvent servir de base à la conclusion de la paix, et des lois qui devront régir, à l'avenir, les relations entre les nations du monde. La libération des nationalités opprimées, une des conditions indispensables d'une paix permanente, ne saurait être réalisée que par le triomphe et l'application de ces principes lumineux proclamés par le Président Wilson.*

*Ne pouvant, faute de place, reproduire le discours in-extenso, nous en donnerons les passages essentiels.*

\* \*

*Discutant plus particulièrement les conditions de paix et les modes de règlement des problèmes internationaux énoncés par le comte Hertling, le président Wilson s'exprime dans les termes suivants :*

*Dans le règlement de toutes les questions se rapportant aux Etats balkaniques, il s'en remet, si je comprends bien, à l'Autriche et à la Turquie; quant aux accords à conclure concernant les peuples non turcs de l'empire ottoman actuel, il en laisse le soin aux autorités turques elles-mêmes.*

Après un règlement effectué de cette façon avec tout le monde, au moyen de concessions et de marchandages individuels, il ne ferait aucune objection à la constitution d'une Ligue des nations, qui entreprendrait de maintenir avec fermeté le nouvel équilibre des puissances contre les troubles extérieurs.

Il doit être évident, pour tous ceux qui comprennent le travail opéré par cette guerre dans l'opinion et l'esprit du monde, qu'aucune paix générale, aucune paix digne des sacrifices infinis de ces années de souffrance tragique, ne peut véritablement intervenir d'une telle façon.

La méthode que propose le chancelier allemand, c'est la méthode du congrès de Vienne.

Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas revenir à cette méthode. Ce qui est en jeu maintenant, c'est la paix du monde. Ce pour quoi nous luttons, c'est l'établissement d'un nouvel ordre international basé sur les principes larges et universels du droit et de la justice et non pas une simple paix faite de pièces et de morceaux.

Est-il possible que le comte Hertling ne le voie pas, qu'il ne le saisisse pas, qu'il vive dans sa pensée, dans un monde mort et révolu? A-t-il complètement oublié les résolutions du Reichstag du 19 juillet, ou les ignore-t-il de propos délibéré? Elles parlent des conditions d'une paix générale et non pas d'un agrandissement national ou d'arrangements d'Etat à Etat.

La paix du monde dépend d'un juste règlement de chacun des divers problèmes auxquels je me suis rapporté dans mon récent discours du Congrès.

Il va de soi que je ne veux pas dire que la paix du monde dépende de l'acceptation d'aucune série spéciale de suggestions quant à la façon dont il faut traiter ces problèmes. Je veux seulement dire que chacun de ces problèmes et tous ces problèmes affectent le monde entier; qu'à moins qu'on ne les traite dans un esprit de justice non égoïste et sans prévention, en ayant en vue les désirs, les rapports naturels, les aspirations de race, la sûreté et la paix de l'âme des peuples intéressés, on n'arrivera à aucune paix permanente.

On ne peut pas les discuter séparément ou dans les coins.

Aucun d'eux ne présente un intérêt particulier ou séparé dont l'opinion du monde puisse être tenue à l'écart. Tout ce qui affecte la paix affecte toute l'humanité, et rien de ce qui est réglé par la force militaire, si le règlement est injuste, n'est réglé : la question se trouverait bientôt rouverte.

Le comte Hertling ne sait-il pas qu'il parle devant le tribunal de l'humanité, que toutes les nations du monde réveillées, siègent maintenant en tribunal pour statuer sur ce que tout homme public, de quelque nation qu'il soit, peut dire à propos des issues d'un conflit qui s'est étendu à toutes les régions du monde ?

Les résolutions du Reichstag de juillet elles-mêmes acceptent franchement la décision de ce tribunal. Il n'y aura pas d'annexions, pas de contributions, pas d'indemnités pénales.

Les peuples ne doivent pas être passés d'une souveraineté à l'autre par une conférence internationale ou un arrangement entre rivaux et adversaires.

Les aspirations nationales doivent être respectées. Les peuples ne doivent, aujourd'hui, être dominés ou gouvernés que de leur propre consentement.

La « libre disposition de soi-même » n'est pas une simple phrase ; c'est un principe d'action impératif dont les hommes d'Etat ne feront fi qu'à leurs risques et périls.

Nous ne pouvons pas avoir une paix générale sur demande ou par de simples règlements d'une conférence de paix.

La paix ne peut être faite de pièces et de morceaux par des ententes individuelles entre de puissants Etats. Toutes les parties engagées dans cette guerre doivent régler ensemble toutes les questions résultant de la guerre, où qu'elles se posent, parce que, ce que nous cherchons, c'est une paix telle que nous puissions tous nous unir pour la garantir et la maintenir, et chaque détail doit en être soumis au jugement commun pour savoir s'il est juste et équitable et si c'est un acte de justice plutôt qu'un marché entre souverains.

. . . . .  
 Cette guerre a eu ses racines dans le mépris de l'union des petites nations et des nationalités qui manquaient de l'union et

de la force pour soutenir leur revendication du droit de disposer d'elles-mêmes et de déterminer leur propre allégeance et la forme propre de leur vie politique.

Des conventions doivent maintenant être faites qui rendront de telles choses impossibles à l'avenir, et ces conventions doivent être soutenues par les forces réunies de toutes les nations qui aiment la justice et qui veulent la maintenir à tout prix.

Après tout, l'épreuve ayant pour but de savoir s'il est possible pour l'un ou pour l'autre gouvernement de s'avancer davantage dans cette comparaison de vues est simple et évidente. Les principes à appliquer sont ceux-ci :

Premièrement, que chaque partie du règlement final doit être basée sur la justice essentielle du cas particulier envisagé et sur les arrangements les plus propres à amener une paix qui soit permanente ;

Secondement, que les peuples et les provinces ne doivent pas faire l'objet de marchés entre souveraineté et souveraineté, comme s'ils étaient de simples objets ou de simples pions d'un jeu, même du grand jeu, maintenant à jamais discrédité, de l'équilibre des forces ;

Mais, troisièmement, que tout règlement territorial se rapportant à cette guerre doit être fait dans l'intérêt et au bénéfice des populations intéressés et non pas comme partie d'un simple arrangement ou d'un compromis de revendications entre Etats rivaux ;

Quatrièmement, que toutes les aspirations nationales bien définies devront recevoir la satisfaction la plus complète qui puisse être accordée sans introduire de nouveaux ou perpétuer d'anciens éléments de discorde ou d'antagonisme susceptibles, avec le temps, de rompre la paix de l'Europe, et par conséquent du monde.

Une paix générale construite sur de tels fondements peut être discutée. Tant qu'une telle paix ne sera pas assurée, nous n'aurons pas d'autre choix que de continuer.

Autant que nous puissions en juger, ces principes, que nous considérons comme fondamentaux, sont déjà partout acceptés comme impératifs, sauf par les porte-parole du parti militaire et annexioniste en Allemagne.

## REVUES ET JOURNAUX

---

*M. Maurice Muret, l'éminent rédacteur politique de la Gazette de Lausanne qui a déjà plus d'un titre à la reconnaissance des Arméniens pour ses publications antérieures en faveur de leur cause, vient de publier dans la Gazette du 10 courant un excellent article de fond que nous avons le plaisir de reproduire intégralement ici, à raison du haut intérêt qu'il présente pour ceux qui ont le souci de voir donner à la question arménienne la seule solution qui puisse assurer une paix permanente.*

*La conclusion à laquelle il a été logiquement conduit, dans cet article, par la force même des choses, mérite d'autant plus d'être retenue qu'elle est conforme aux principes de justice, de libération et du droit à l'existence des petites nationalités, hautement proclamés par les Alliés dans leurs programmes de paix.*

---

### L'intégrité de l'Empire Ottoman

La trahison russe aura-t-elle pour conséquence le maintien de l'empire ottoman? Les belles victoires remportées par la Grande-Bretagne en Mésopotamie et en Palestine, ces victoires qui réparent si heureusement l'échec de Gallipoli, pourraient-elles ne pas entraîner l'affranchissement des peuples victimes de la tyrannie et de la cruauté turques? M. Wilson s'est exprimé à cet égard dans son dernier discours en termes quelque peu ambigus. Il n'a pas nettement formulé le souhait de voir les nationalités opprimées par les Turcs arrachées à cette domination funeste. Il s'est contenté de dire que leur existence devrait être assurée et leur développement autonome facilité. Ces termes sont un peu vagues et n'excluent pas, en ce qui concerne

l'Arménie, une simple autonomie sous la souveraineté du sultan, solution fort précaire d'un problème grave entre tous.

M. Lloyd George, en revanche, s'est montré plus catégorique. Dans son grand discours du 5 janvier dernier au Congrès des trade-unions, il a formellement déclaré que la Grande-Bretagne ne finirait pas la guerre avant d'avoir délivré les Arabes, les Syriens et les Arméniens. Pour l'honneur des Alliés et pour la stabilité de la paix future, on souhaite que M. Lloyd George réussisse à imposer sa façon de voir au président Wilson. Ce serait un échec terrible pour la civilisation, ce serait une tache sur le drapeau de la justice et du droit, si le futur traité devait permettre aux Turcs de se venger des Arméniens sur ce qui en reste et de continuer de les dominer, c'est-à-dire de les persécuter.

La persistance de l'agence Milly à faire connaître au monde que les soldats arméniens qui faisaient partie de l'armée russe ont déserté avec leurs armes et « persécutent les habitants de nationalité ottomane » a quelque chose de comique, à la fois, et de significatif. Ne s'agirait-il pas de justifier une infraction imminente de l'état-major turc à l'armistice dûment signé par le gouvernement de Constantinople?

Les Russes ont eu grand mal à conquérir sur les Turcs les trois vilayets qu'ils occupent encore. Etant donné l'état de décomposition où le maximalisme a plongé l'armée russe, la reprise des trois vilayets paraît sans doute aux Turcs une opération relativement aisée. On ne peut se défendre contre cette impression que les communiqués de l'agence Milly sont destinés à préparer les neutres à la « reconquête » de l'Arménie. La doctrine des chiffons de papier n'est pas moins en honneur à Stamboul qu'à Berlin. Sous prétexte de rétablir l'ordre — l'ordre turc — les Turcs passeraient outre à l'armistice sans éprouver le moindre scrupule.

Le gouvernement de MM. Lénine et Trotzky a bien publié naguère un décret par où il déclarait aux Arméniens qu'il les soutiendrait dans leurs aspirations à l'indépendance. Il promettait même de les aider à former une milice nationale lorsque les troupes russes évacueraient les vilayets libérés; mais les maxi-

malistes seront-ils encore au pouvoir quand l'évacuation régulière s'effectuera? Et, d'ailleurs, ne serait-ce point aussi pour empêcher cette formation d'une milice arménienne que le gouvernement turc prépare l'opinion à une reprise sournoise des opérations sur le front arménien?

On parle d'un accord conclu entre les Géorgiens et les Arméniens. Cet accord est infiniment souhaitable. Une collaboration militaire des Arméniens et des Géorgiens soutenue par le concours financier des Alliés, serait peut-être de taille à prévenir le retour offensif des Turcs.

Il faut souhaiter, de toute façon, que les problèmes européens soulevés par la guerre n'absorbent pas la diplomatie alliée au point de négliger les problèmes asiatiques et spécialement les problèmes ottomans. Après les atrocités turques en Arménie, il serait vraiment fabuleux que l'Arménie continuât d'appartenir aux Turcs.

La convention de 1916 relative au partage de la Turquie d'Asie est devenue caduque. La Russie révolutionnaire, on s'en souvient, l'a dénoncée. Les buts de guerre révisés par les Alliés n'en font plus mention; mais l'Entente n'en est pas moins résolue — et l'équité ordonne de lui en savoir gré — à ne plus souffrir que les parties non turques de l'empire ottoman continuent d'appartenir aux Turcs.

La meilleure solution en ce qui concerne l'Arménie constituerait, semble-t-il, à neutraliser ce pays sous une protection collective en attendant que les Arméniens soient en état de se gouverner eux-mêmes. Les Puissances désigneraient l'une d'entre elles pour assumer le mandat temporaire de la réorganisation du pays. Les Arméniens verraient d'un œil également favorable la France ou les Etats-Unis entreprendre cette tâche. Elle est digne de la tradition qui est celle de ces deux puissances. Elle couronnerait dignement cette victoire du droit que nous nous obstinons à espérer.

M. M.

---

## L'Arménie et les Arméniens

Sous ce titre, la *Fortnightly Review* a publié, il y a quelques mois (1), un intéressant article d'Ismail Kémal Bey, le chef albanais bien connu qui, après avoir eu une longue carrière politique dans l'empire ottoman, prit parti contre les Jeunes-Turcs lors de la dernière insurrection albanaise et fut élu président du gouvernement provisoire de ce pays. Cet article, résumant les phases contemporaines de la question arménienne, relate divers faits inédits mettant en lumière les mobiles qui ont poussé le sultan Abd-ul-Hamid à inaugurer les massacres des Arméniens que les Jeunes-Turcs devaient reprendre plus tard sur une plus grande échelle. Ces faits qui méritaient déjà d'être exposés en détail, ne fût-ce qu'à titre documentaire, revêtent, au lendemain de la mort de l'ex-sultan, un intérêt d'actualité. Aussi nous paraît-il opportun de présenter à nos lecteurs la traduction des parties essentielles de cet article, en y joignant quelques observations de notre part :

« Les contrées historiques que nous groupons ensemble sous la dénomination de Proche-Orient, contiennent une agglomération de différentes races, de différents peuples et de différentes nations ; et quand je dis différentes nations, je comprends des nations qui ont ou ont eu une existence politique et qui seraient capables de remplir derechef leurs droits et leurs devoirs politiques. Il est d'autant plus important de retenir ces faits en ces temps où des millions d'êtres humains vont se sacrifier pour des idées, afin que ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées de l'humanité soient à même de connaître comment ils doivent tracer les distinctions nécessaires entre tous ces peuples, pour que chacun d'eux reçoive le traitement qu'il mérite.

« Au premier rang parmi ces peuples du Proche-Orient figurent les Arméniens, pour lesquels j'ai un attachement non seulement dans le sens politique, mais au point de vue humanitaire et personnel. Depuis mon enfance j'ai eu la bonne fortune d'avoir comme amis intimes des hommes parmi les plus distingués de cette race, tels que

---

(1) Octobre 1917, p. 494-509.

l'illustre Patriarche de Constantinople, Khrimian, plus tard Catholico d'Etchmiadzine, le Patriarche Nersès, Odian effendi, le plus renommé des hommes d'état et des collaborateurs de Midhat Pacha dans son œuvre de réformes libérales, et plusieurs autres, en qui j'ai pu connaître et étudier l'âme des Arméniens et sonder leur capacité morale et intellectuelle.

« Je n'ai jamais pu m'expliquer, pas plus qu'approuver, le martyre qu'a subi ce peuple vaillant et laborieux, victime de la théorie de caprice ou de la frénésie du sultan Abd-ul-Hamid. Malheureusement le destin, s'il persécute les individus, procède souvent de même à l'égard des nations. L'histoire montre que ce brave peuple a, de tout temps, été persécuté et massacré — dans les temps reculés par les Assyriens et les Persans, — plus tard par les Romains, les Grecs ou les Arabes, les Mongols ou les Turcs Seldjoukides... Avant même la chute de l'Empire Byzantin et l'avènement des Ottomans, la Grande aussi bien que la Petite Arménie avaient cessé de constituer un royaume.

« En relatant leurs malheurs, on ne doit pas cependant oublier que du commencement de l'Empire Ottoman jusqu'au règne d'Abd-ul-Hamid, ils ont joui d'une longue période de tranquillité relative. Pendant tout ce temps les Arméniens ont vécu en paix et en sécurité dans les parties de l'Empire, côte à côte avec les Turcs et les autres populations musulmanes, étant considérés comme un élément utile dans la vie économique du pays, à laquelle leur nature et leurs capacités étaient bien adaptées.

« Pour cette harmonie entre le peuple musulman et les Arméniens, et pour la bienveillance spéciale étendue sur ces derniers par le gouvernement turc, il y avait aussi des raisons spécifiques. Le gouvernement turc avait toujours fait preuve d'une certaine suspicion et d'une certaine réserve à l'égard des Grecs et du Patriarcat grec, lequel représentait à ses yeux les vestiges de l'Empire Byzantin déchu. Par contre les Arméniens n'avaient aucune raison d'inspirer de la méfiance ou des soupçons. Ils ont toujours été considérés comme les plus fidèles sujets chrétiens de l'Empire, et étaient reconnus comme la *milleti sadika* (« la nation fidèle »).

« Lorsque la Turquie entra dans une voie de libéralisme et de progrès, les Arméniens furent les premiers à jouir des bienfaits du nouveau régime d'égalité. Les premiers ministres et hauts dignitaires chrétiens de la Porte ont été des Arméniens.

« Après la guerre de Crimée, quand les Turcs eurent inauguré une

ère de réforme réelle (en 1860), ils accordèrent à l'Eglise et à la Communauté arméniennes un régime basé sur une loi fondamentale qui devait servir d'exemple à une constitution modèle ».

Il convient de noter ici, que ce n'est pas le gouvernement ottoman qui a octroyé de bonne grâce aux Arméniens ce régime propre qui s'appelle « la Constitution nationale arménienne », mais ce sont les Arméniens eux-mêmes qui l'ont élaboré d'après les tendances démocratiques de leur race, et n'en ont obtenu l'application qu'après de longues agitations et de pénibles démarches auprès de la Porte.

« Parmi ceux qui ont travaillé plus tard avec Midhat Pacha à l'établissement et à la mise à exécution de la Constitution Ottomane, bon nombre étaient des dignitaires arméniens, dont Odian effendi a été le plus célèbre. Abd-ul-Hamid lui-même a continué d'avoir des Arméniens comme ministres, surtout dans le département de la Liste Civile.

« Ce n'est qu'en 1894 que les conditions changèrent soudainement pour les Arméniens.

« La question se pose ainsi. Pourquoi et de quelle manière le sultan Abd-ul-Hamid — qui était cruel de sa nature et pourtant pusillanime jusqu'au plus haut degré — a-t-il entrepris l'extermination de tout un peuple en organisant d'épouvantables massacres en masse? En second lieu, sur quoi a-t-il pu compter pour oser commettre de tels actes sans avoir peur de l'Europe?

« Les faits tels que je les ai connus en étant moi-même témoin dans le temps, et que je vais raconter ici, sont de nature à éclairer le lecteur sur ces deux points.

« Abd-ul-Hamid, qui avait hérité de ses aïeux un esprit de fanatisme oriental, joint à une ruse voulue et à une hypocrisie raffinée, et qui, au surplus, s'était élevé au trône après avoir été témoin de deux dépositions tragiques, ne pouvait voir en ceux qui l'entouraient que des ennemis et des conspirateurs. Hanté comme il était de la peur de rencontrer le même sort que ses deux prédécesseurs, toute mesure de ruse ou de violence qu'il pouvait prendre contre n'importe qui lui paraissait un acte de légitime défense. Il considérait que tout ce qui avait été accompli en fait de réformes ou de haute politique au temps de son père et de ses prédécesseurs, était une cause de malheur pour la dynastie et pour l'Empire. C'est pourquoi les Puis-

sances occidentales, et particulièrement la Grande-Bretagne, qui avaient concouru au maintien ou au relèvement de l'Empire, étaient, à ses yeux, des ennemis. Il haïssait les politiciens du passé, même ceux qui avaient contribué à son accession au trône, puisque, en travaillant à la consolidation de l'Empire par la promulgation de lois qui assuraient l'union du peuple et l'avènement d'une ère de justice et d'égalité, ils ne faisaient que restreindre de plus en plus son pouvoir personnel. Aussi n'hésita-t-il pas à se débarrasser des uns et des autres. Mais il y avait toujours la nation dont il ne pouvait pas se débarrasser. C'était une absolue nécessité à ses yeux de préserver la grande masse du peuple de la contagion des idées libérales et du désir de jouir du bonheur d'un gouvernement éclairé.

« Il est vrai que la grande masse de la population musulmane — Turcs, Arabes, Albanais, etc., — devenue stationnaire sous l'influence du régime auquel elle était assujettie, et condamnée à se conformer, pour son développement intellectuel, aux désirs et aux instructions qu'il lui imposait en monarque absolu, — ne lui occasionnait pas beaucoup d'inquiétude. Quant aux chrétiens, qui fréquentaient les établissements scolaires étrangers répandus dans le pays, qui voyageaient et entretenaient des relations suivies avec l'Europe et l'Amérique, — il en allait autrement, et il se sentait impuissant d'arrêter leur évolution. Par conséquent, dans l'esprit du Sultan, les Arméniens, — comme ils étaient disséminés dans toutes les parties de l'Empire, et se trouvaient en relation intime avec leurs voisins musulmans, auxquels ils ressemblaient dans leurs manières et leurs coutumes, et dont ils parlaient la langue, — étaient le seul élément dans l'Empire qui fût capable de propager les idées libérales, partant dangereuses. L'Arménien était, dans son esprit, un serpent venimeux dont il fallait écraser la tête.

« Si c'était là la principale raison de la haine du Sultan contre les Arméniens, il y en avait encore une autre. Comme je viens de le dire, l'Angleterre était la *bête noire*, et c'était elle qui, par le traité de Chypre, avait obtenu le droit de réclamer des réformes en Asie-Mineure. Comme les Arméniens étaient les plus actifs parmi les habitants de l'Asie-Mineure, et qu'ils avaient des relations commerciales considérables avec Manchester et avec les autres grands centres industriels de l'Angleterre, ils constituaient naturellement par ce fait même un élément dangereux aux yeux du Sultan ».

Après avoir ainsi mis en lumière les origines des massacres

des Arméniens, l'auteur revient à la seconde question, à savoir : d'où et comment le Sultan a-t-il eu le courage de faire ce qu'il a fait.

La réponse que donne l'auteur à cette question est un long exposé — d'ailleurs plein d'intérêt et de détails inédits — de rivalités internationales, d'intrigues diplomatiques, de tractations secrètes, d'incidents politiques et d'agitations révolutionnaires, dont le Sultan a su merveilleusement tirer parti pour mettre impunément en œuvre ses projets d'extermination de l'élément arménien de son empire. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette partie de l'article, l'espace ne nous le permettant pas.

Les citations que nous venons de faire plus haut nous paraissent par contre d'une importance primordiale, étant donné qu'elles expliquent les véritables raisons de la haine d'Abd-ul-Hamid contre les Arméniens. Ce témoignage mérite d'autant plus d'être retenu et enregistré qu'il vient d'un Albanais musulman qui ne saurait être soupçonné de partialité envers cette nation chrétienne; l'auteur a été assez longtemps un collaborateur intime du Sultan déchu pour connaître à fond les mobiles et les appréhensions de ce despote, les intrigues et les mystères dont Yildiz Kiosk a été le théâtre.

Ismail Kémal Bey, dont la version des événements contemporains de la Turquie ne saurait être contestée, indique les vrais responsables des massacres de 1894-96 ainsi que de celui d'Adana, prélude de la tragédie sanglante qui se préparait sous les auspices du *nouveau régime* :

« Abd-ul-Hamid croyait nécessaire d'exterminer les Arméniens afin de prévenir la contagion des idées libérales dans l'Empire; ceux qui lui ont succédé ont perpétré le crime des massacres d'Adana dans le but de s'emparer du pouvoir absolu.

« Les vrais libéraux du pays se sont efforcés de donner l'alarme, avertissant le pays et les représentants de l'Europe libérale du danger qui menaçait; mais il y avait un tel engouement à l'endroit du nouveau régime que leurs avertissements furent accueillis avec froideur, même avec mépris. »

Ici une question se pose : à l'exclusion de quelques musulmans non-turcs de l'envergure de l'auteur, existait-il vraiment, parmi les hommes politiques de la Turquie, des libéraux dignes de ce nom; et s'il en existait, quelle importance numérique

et quelles chances de succès représentaient-ils pour que le concours de l'Europe libérale leur fût acquis pour la réalisation de leurs projets véritablement réformateurs ?

L'auteur aborde ensuite la question brûlante des réparations dues aux Arméniens :

« Le sang de tant de milliers d'innocentes créatures impitoyablement massacrées doit procurer à leurs survivants les bienfaits d'une liberté justement méritée. Le monde civilisé doit s'en porter garant.

« La civilisation de nos jours, apparemment supérieure à celle des siècles passés, quoiqu'elle se trouve actuellement engagée dans un conflit sans précédent dans les âges de barbarie, aura en fin de compte comme guides et dirigeants, non pas les forts, mais ceux qui, s'inspirant des principes de la justice absolue, prendront pour leur ligne de conduite les hautes conceptions de l'impartialité et de l'équité. Cette civilisation, déjà victorieuse par sa force morale, aura le droit et le devoir d'assurer à tous les peuples le bonheur et le degré de liberté qu'autorisent le caractère et l'histoire de chacun d'eux.

« En Orient, il y a deux peuples qui se ressemblent beaucoup par l'ancienneté de leurs origines et la similitude de leurs pays natals — les Albanais en Europe et les Arméniens en Asie — ; ils méritent une attention toute particulière de la part des futurs directeurs des destinées des peuples.

« En ce qui concerne les Arméniens, comment cet acte de justice peut-il être réalisé ? Telle est la question que l'auteur va examiner. »

Depuis que l'auteur a présenté la solution qui lui paraissait la mieux appropriée à la question arménienne, les événements ont évolué dans la direction de la seule solution logique que comporte cette question. Nous n'avons donc à discuter ici la solution originale que propose l'auteur, se basant d'ailleurs sur des données et des statistiques de source turque qu'il avait seules à sa disposition. Bornons-nous à dire en passant, que la solution prévue par Ismail Kémal Bey consiste dans la création d'un Etat arménien indépendant, limité pourtant aux territoires où les Arméniens formaient avant la guerre, toujours d'après ces statistiques, une masse assez importante de la population. L'Arménie ainsi constituée se verrait privée d'une large partie de son territoire historique, ainsi que d'un débouché à la Méditerranée, — *d'un point de contact avec la civilisation occidentale*. Une des aspirations les plus légitimes et les plus caractéristiques de cette nation à tendances européennes eût été ainsi méconnue.

---

*Le Gérant : EMILE BERTRAND.*

---

Imp. M. FLINIKOWSKI, 216, Bd Raspail, Paris (14<sup>e</sup>)



